

PRÉFECTURE DES VOSGES  
D.R.C.L.E.

11 JUIL. 2003

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Carte communale

Vu pour être annexé à mon arrêté  
en date du : - 8 OCT 2003  
Le Préfet

Approuvé par délibération du Conseil  
Municipal du 02 juillet 2003.

Le Maire



Commune  
de

  
J. REYER

**DESTORD**

**Rapport de présentation**

## Préambule.

## CARACTERISTIQUES OBJECTIVES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DESTORD

<b>1 - ANALYSE DE L'ETAT EXISTANT.</b>	<b>2</b>
<input type="checkbox"/> Situation géographique et administrative.	3
<input type="checkbox"/> Le milieu physique.	4
<input type="checkbox"/> Géologie	6
<input type="checkbox"/> Hydrographie	7
<input type="checkbox"/> Sols et climat	8
<input type="checkbox"/> Fonctionnement écologique	9
<b>2 - ELEMENTS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUE</b>	<b>12.</b>
<input type="checkbox"/> Démographie	13
<input type="checkbox"/> Approche socio-économique	15
<b>3 - OCCUPATION DE L'ESPACE COMMUNAL</b>	<b>17</b>
<input type="checkbox"/> Espace naturel et paysages.	18
<input type="checkbox"/> Espace bâti et logements.	24
<b>4 - PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT.</b>	<b>32</b>
<input type="checkbox"/> Les contraintes.	33
<input type="checkbox"/> Perspectives	34
<input type="checkbox"/> Objectifs communaux	36

## PARTI D'AMENAGEMENT, INCIDENCES ET MESURES PRISES

<input type="checkbox"/> Le parti d'aménagement	38
<input type="checkbox"/> Mesures prises	40

## ANNEXES

## Préambule.

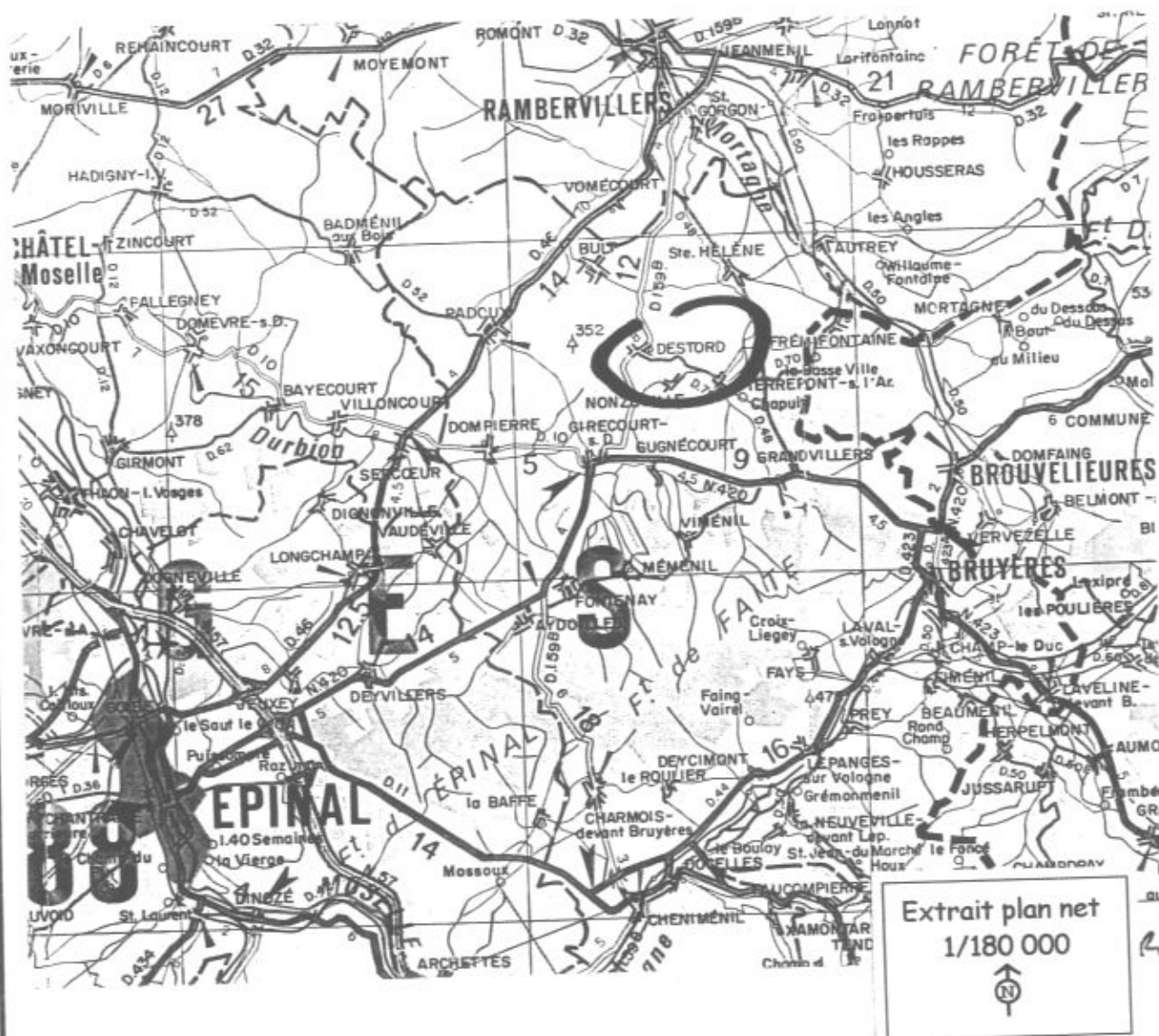
Par délibération du 8 juin 2001 et suivant les dispositions de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000 et de ses textes d'application notamment le décret du 27 mars 2001, le Conseil Municipal de **DESTORD** a prescrit l'élaboration d'une Carte communale par Délibération du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2001.

La Direction départementale de l'équipement des Vosges, Service de l'urbanisme, intervient en tant que chargé d'étude pour assurer le suivi administratif de la procédure et la mise en forme définitive du dossier.

**CARACTERISTIQUES OBJECTIVES DU  
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE  
DESTORD**

# **1 - ANALYSE DE L'ETAT EXISTANT.**

# Situation géographique et administrative.



□ Le territoire de la Commune de DESTORD s'étend sur 503 hectares à l'est du département des Vosges sur la RD159 bis joignant Rambervillers à la RN420. Le village est à proximité immédiate de cette voie qui, par Girecourt-sur-Durbion à moins de 4 km, conduit à Epinal très facilement accessible à 12 km.

□ Cette Commune fait partie du canton de Bruyères, arrondissement d'Epinal.


**Constat :** une situation très favorable par rapport aux axes structurants et aux centres urbains : elle constitue un argument fort pour l'accueil de nouveaux résidents qui souhaiteraient s'installer près de leur site d'emploi, proches des centres de services, mais en retrait des grands flux.

15 Km de Bruyères, 9 Km de Rambervillers, 15 Km d'Epinal,

# Le milieu physique.



D'après IGN - 1/25 000  
3517 Ouest



L'ensemble peut être structuré autour de trois unités :

↳ Au S, une ligne de crête culminant à 363 mètres au "Haut des Trouaux", s'allonge selon un axe SO/NE en développant un large coteau orienté au NO et bien marqué dans le relief ("La Courte Cuisse", "Devant la Ville", "La Sausse", "La Charmille", "Les Taches").

↳ A l'O, un mamelon culminant à 361 mètres à "Grande Séroux" impose sa présence dans le champ visuel, mais plus par le massif forestier qui le couvre que par la vigueur même du relief. Il développe des pentes plus douces qu'au S et plutôt orientées vers le NE ("La Meix Laurent", "Champs Robin", "Le Haut de Bult").

↳ Au NE, une zone relativement uniforme orientée vers l'Arentèle, s'abaisse progressivement de 330 à 312 mètres ("La Grande Prairie", "Grand Champ", "Terre le Gaillot").

Dans cet ensemble, deux petites indentations parallèles, correspondant d'une part au vallon du "Ruisseau du Brabant" et d'autre part à celui d'un émissaire intermittent, délimitent un site en situation de promontoire un peu surélevé sur ce dernier ensemble et sur lequel s'est développé le village qui a pris la même orientation.

Cette zone vient buter contre un petit relief de 350 mètres, "Le Haut de la Voivre", une petite bosse qui semble distribuer le paysage.

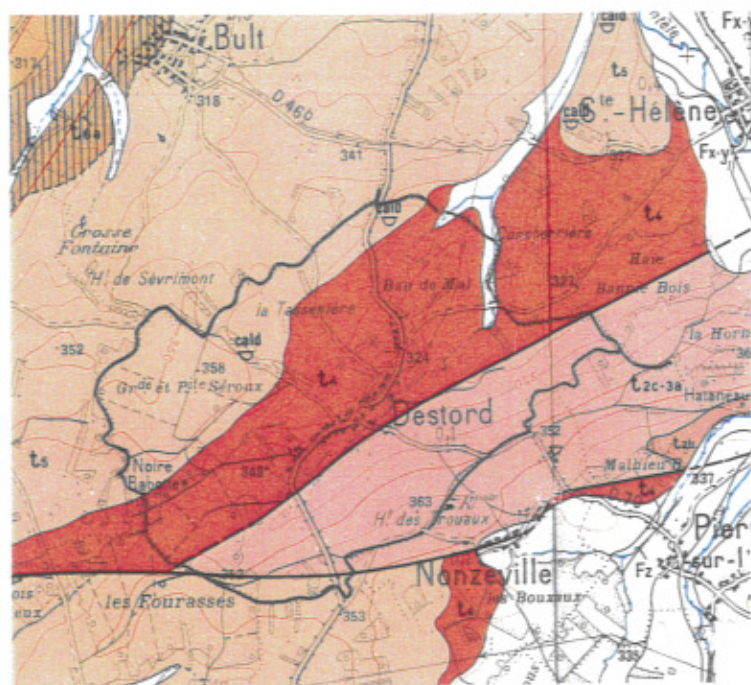
Cette topographie privilégie un petit talweg humide, à peine marqué dans le paysage, parallèle à l'axe du village, mais perceptible notamment par la végétation depuis "La Courte Cuisse" jusqu'à la sortie du site urbain aggloméré : "Saint Martimpré", "Au Bas de l'Etang".

Elle privilégie également une découverte très large du territoire communale depuis la RD159 bis en provenance de Girecourt-sur-Durbion à la cote 362 m au dessus de "La Courte Cuisse".

**Constat :** Une topographie qui imprime bien son modelé dans des paysages très offerts à la découverte et qui dictent une organisation de l'espace qui puisse préserver les plus belles perspectives.

Un territoire qui a orienté l'implantation de Destord à l'abri des zones les plus humides et qui influe aujourd'hui sur son développement par une tendance à conforter sa linéarité.

# Géologie.



- Fz Formations alluviales.
- †5 Muschelkalk calcaire (sup).
- †4 Muschelkalk marneux (moyen).
- †2c-3a Muschelkalk gréseux (inf)  
Buntsandstein voltzia (sup).

Cartes géologiques BRGM  
RAMBERVILLERS  
échelle 1/50 000

Le substratum géologique du territoire communal de Destord correspond globalement à des formations sédimentaires d'âge secondaire.

Ainsi, nous distinguerons trois compartiments parallèles orientés SO/NE :

- au sud, un faciès gréseux puissant de 25 à 30 mètres du Buntsandstein supérieur modèle le relief tout au long de la ligne de crêtes culminant au "Haut des Trouaux". Il peut être recouvert par endroit par le grès coquillier du Muschelkalk inférieur, faciès marin peu puissant qui est peu différencié de l'horizon précédent.
- au centre, se développe le faciès essentiellement marneux et argileux du Muschelkalk moyen qui détermine dans la topographie des zones déprimées et mollement vallonnées à larges bas-fonds humides. Sa puissance est estimée à 75 mètres.
- à l'ouest et au nord, un ensemble d'une puissance d'environ 60 mètres s'impose dans le paysage par la cuesta très discrète de "La Grande Séroux" : c'est le Muschelkalk calcaire avec notamment un horizon à entroques massif et très résistant lorsqu'il est gréseux (trois anciennes carrières de calcaire dur).
- en fond de vallée des dépôts et alluvions plus récents accompagnent marquent le vallon du "Ruisseau du Brabant".

**Constat :** Les trois formations rencontrées sur la commune présentent globalement une bonne stabilité et ne devraient pas poser de problèmes de terrassement. Il faut toutefois prendre en compte que dans les grès, nombre de talus s'avèrent instables à court terme. Les grès en apparence résistants s'altèrent en effet rapidement sous l'action du cycle gel/dégel et par hydrolyse. L'hydromorphie provoquée par les marnes et argiles constitue également un facteur limitant à la construction.

Il reste, que ces quelques caractéristiques plutôt favorables du sous-sol, ne doivent pas faire oublier qu'en matière d'urbanisme, l'implantation de constructions ou d'équipements ne peut que mieux être validée par une approche complète et rigoureuse au plan géotechnique.

# Hydrographie.

Le territoire communal est parcouru par un réseau de surface dont le "Ruisseau du Brabant" constitue l'artère principale. Ce ruisseau coule vers l'Est en direction du "Ruisseau de l'Arentèle" qui grossit la Mortagne en aval de Rambervillers. Il draine un petit bassin versant intégré à celui de Meuse/Mer du nord, un bassin versant qui s'étend sur une région aux précipitations variables et parfois surprenantes. Sur la commune, outre "Le Brabant", quelques petits rus constituent un chevelu de surface indicateur de la forte humidité de la zone basse du territoire.

Le régime de ces petits cours d'eau laisse observer des périodes d'étiage en été avec une forte sensibilité aux apports massifs et soudain des orages et de hautes eaux en hiver et au printemps avec saturation des sols et délimitation de secteurs fortement hydromorphes.

Globalement, les eaux de ces ruisseaux semblent actuellement épargnées par la pollution, mais restent vulnérables. Le "Ruisseau du Brabant" qui sert de collecteur aux eaux usées est quant à lui dans un état que seul un assainissement organisé, actuellement à l'étude, pourrait améliorer. L'agriculture très présente a un rôle à jouer par une meilleure maîtrise des épandages d'effluents d'élevage et des traitements phytosanitaires. La commune pour ce qui la concerne doit veiller sur la problématique de l'assainissement.

## Hydrogéologie.

L'aquifère principal est constitué par les formations calcaires et dolomitiques du Muschelkalk au sein desquelles s'établissent des circulations de type karstiques. La présence d'une séquence imperméable argilo-marneuses et limoneuses susjacentes aux formations calcaires protège la nappe en la rendant peu vulnérable aux eaux superficielles. Cette disposition favorable doit cependant être temporisée. En effet, une localisation imprécise des dolines où se produisent les principales pertes d'eau de la surface du plateau et leur comblement peut nuire à une protection optimisée de l'aquifère.

Un second aquifère, superficiel, s'établit dans le vallon de "Le Brabant".

Les formations gréseuses du Buntsandstein ont été peu reconnues, mais peuvent donner des sources au débit important notamment en nappe libre. Les eaux issues de cet aquifère sont résistantes, acides, douces et peu minéralisées; elles sont agressives et nécessitent une neutralisation avant distribution.

Malgré ces possibilités, il n'existe pas sur le territoire communal de captage destiné à l'alimentation en eau potable et pas plus de périmètre de protection de captage d'une commune voisine.

Le réseau communal de distribution est alimenté dans le cadre du syndicat de la commune voisine de Nonzeville qui exploite des sources situées sur son territoire.

**Constat :** La relation avec l'eau n'impose pas de grandes contraintes. Au plan de l'urbanisme, la carte communale ne doit cependant pas encourager la construction dans les secteurs trop humides.

# Sols et climat.

## Agrologie.

La répartition des sols présents sur la commune est fortement déterminée par la géologie, c'est-à-dire par le sous-sol qu'ils recouvrent sauf sur les pentes où des apports de terre des parties supérieures peuvent masquer d'autres profils. Quatre grands ensembles :

- **les sols bruns acides sur grès au sud**- Ils sont plutôt sablo-limoneux avec une épaisseur de 40 à 90 cm. Ils peuvent être plus ou moins argileux en profondeur et dans ce cas présenter un peu d'hydromorphie. Leur potentiel agronomique est moyen à faible du fait d'une forte acidité et des risques de battance, mais leur profondeur, un ressuyage rapide les rendent convenables pour les prairies et les cultures.
- **Les sols sur marnes au centre**- De nature argilo-limoneuse, ils sont installés sur des argiles imperméables à faible profondeur ce qui limite la pénétration des racines en profondeur et provoque un mauvais ressuyage d'où une faible portance qui contraint les interventions culturales. Sols battants, ils ont un potentiel agronomique très limité et difficilement améliorable.
- **Les sols bruns sur Muschelkalk à l'ouest et au nord** - Les sols sont argileux plus ou moins hydromorphes et permettent une économie agricole diversifiée avec des céréales, bien que les prairies restent très présentes notamment dans les secteurs les moins ressuyants..
- **les sols alluviaux**. Ils sont localisés en fond de vallée ou sur terrasses sableuses. Ils sont profonds, filtrants et secs sur les terrasses. Hormis le problème de l'inondabilité, ils ont un bon potentiel agronomique.

## Climatologie.

Sur le territoire couvert par la commune de Destord, le climat est marqué par la continentalité de l'est avec toutefois une bonne persistance des influences océaniques qui tempèrent les écarts de température entre une saison froide longue et humide (1,3°C en moyenne de Janvier) et une saison plus chaude avec des maximum de 25.5°C en moyenne d'Août. Le gel est présent régulièrement tout au long de l'hiver, les gelées blanches apparaissant très tôt dans la saison.

Les précipitations sont moyennes avec environ 900/1000 mm. Le régime des pluies est hivernal avec une persistance de l'humidité de novembre à mars et des pluies orageuses en été. Les brouillards sont fréquents en automne. Les chutes de neige restent modestes.

Les vents dominants sont de secteurs sud-ouest (régime océanique) avec une circulation qui s'adapte à la topographie. Celle-ci favorise également de grands "balayages" plutôt frais en hiver avec quelques bons coups de vents de secteur Nord-est tous chargés de frimas.

**Constat :** Ces quelques caractéristiques générales doivent être prises en compte dans la réflexion accompagnant l'élaboration de la carte communale avec notamment une architecture adaptée (isolation, exposition), mais aussi certaines précautions telles que la protection contre le gel des réseaux, contre l'orage ou le choix d'une localisation pas trop pénalisante (hydromorphie des terrains, accès trop pentus...).

# Fonctionnement écologique.

*Nous présentons ici un aperçu fondé essentiellement sur la structure de la végétation, complétée par des éléments faunistiques, conduisant à une approche qualitative et fonctionnelle des milieux naturels de Destord (en gardant toujours à l'esprit le fait que ces espaces sont tous plus ou moins modifiés par les interventions humaines passées et actuelles). Cette approche s'appuie sur des investigations conduites sur le terrain et les informations recueillies auprès du groupe de travail. Elle ne prétend pas proposer un inventaire exhaustif du contexte environnemental. Toutefois, elle permet une appréciation globale de sa qualité sur le territoire de la commune.*

Destord se situe dans un contexte général de plateaux plus ou moins ondulés, peu élevés (300-400 m environ), maillés d'un réseau hydrographique assez dense structuré par "le Brabant".

Le territoire de la commune s'inscrit comme une sorte de petite dépression bien bornée, au sein d'un paysage très ouvert hormis la zone forestière haute à l'ouest.

Si les prairies fauchées et/ou pâturées dominant, leur proportion est plus élevée à proximité de la partie basse des cours d'eau (moitié est de la commune)

## □ LES BOISEMENTS.

Les forêts couvrent moins du tiers du territoire communal au sein d'un massif principal aux lieudits "Grande Séroux", "Petite Séroux", "Babotte" et "Pré le Pin". Ces bois prolongent des boisements plus à l'Ouest ("Bois Les Fourasses", "Bois Rougieux" ...) formant en fait un continuum forestier d'ouest en est. Hors cette zone forestière, existent aussi quelques petits bois et bosquets épars ("Ban de Mal", "Champ Robin").

Le faciès général du massif principal est constitué par une Hêtraie-chênaie-(charmaie), avec bien sûr des nuances entre les peuplements, en raison de la topographie et donc de la pédogenèse et des pratiques. Les individus (chêne et hêtre) sont de belle venue au sein d'une structure de taillis sous futaie (la strate de futaie étant souvent assez âgée).

En ce qui concerne l'aspect faunistique, le taillis sous futaie est le mode d'exploitation le plus favorable à la diversité de la faune, tant pour les oiseaux (par exemple le Troglodyte *Troglodytes troglodytes* adepte des buissons et amas de branchages, mais aussi les pics grâce aux arbres morts, la mésange bleue et charbonnière, le buson des arbres, le geai et la plupart des turdidés), que pour les mammifères (chevreuil, sanglier, martre...). Quant aux Amphibiens, la présence de quelques fossés et ornières permet des observations multiples de Triton alpestre *Triturus alpestris*, Triton palmé *Triturus helveticus*, larves de Salamandre tachetée *Salamandra salamandra*, pontes et têtards de Grenouille rousse *Rana temporaria*.

La valeur globale de ces boisements pour la faune réside dans leur relative diversité écologique accrue par la présence de secteurs plats (avec fossés humides) et de pentes. Les petits bois d'essences diversifiées sont favorables aux oiseaux et mammifères. Tous ces paramètres confèrent à ces forêts un intérêt écologique assez élevé.

## □ LES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS.

Les espaces ouverts sont encore dominés par les prairies, mais au sud et surtout à l'est (en zone basse) du territoire communal. De façon générale, les zones agricoles (cultures et prairies) sont très ouvertes, avec peu de haies. Quelques trop rares bosquets enrichissent la structure du paysage et atténuent l'effet négatif de la faible représentation des haies.

En effet, bosquets et haies sont des structures indispensables à une certaine diversification biologique, notamment par la multiplication des écotones (d'où "effet de lisière") favorables à de nombreux Insectes, à certains petits Vertébrés terrestres (Reptiles, micro-Mammifères) et Oiseaux (Passereaux, Rapaces), ainsi que par leur rôle de relais et d'abri pour la faune en déplacement. Haies et bosquets ont un intérêt écologique élevé, sans oublier leur valeur paysagère notable.

Même si les prairies (pâturées et/ou fauchées) sont malheureusement aussi pauvres en haies que les zones de cultures, leur situation souvent proche des cours d'eau en général plus ou moins bordés d'arbres, la contiguïté de certaines d'entre elles avec la forêt (zone de gagnage pour le Chevreuil) en font des éléments à prendre en compte dans cette approche écologique. Mais il reste que sur les plans de la botanique et de la phytosociologie, les prairies permanentes essentiellement mésophiles semblent globalement assez peu intéressantes.

De tout ceci, il résulte que les prairies observées ont un intérêt écologique moyen.

Les vergers enfin, sont encore présent (quoique totalisant une faible superficie) et presque toujours bien entretenus. Outre leur attrait pour les Insectes, les vergers peuvent abriter certaines espèces d'Oiseaux (protégées) en régression (Chouette chevêche *Athene noctua* ; Huppe fasciée *Upupa epops* ; Torcol fourmilier *Jynx torquilla* ; Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator* ...).

Etant donné la rareté des haies, les vergers constituent un autre élément intéressant de diversification par rapport aux zones agricoles banales. Formant un réseau encore visible au sein du village, leur intérêt écologique est par conséquent élevé.

## □ LES ZONES HUMIDES, COURS D'EAU ET BOISEMENTS RIVERAINS

Il existe un étang de taille moyenne sur le territoire communal.

Il se trouve en rive droite du ruisseau traversant le village, précisément en limite nord-est de la commune au lieudit "La Grande Prairie". Il présente une zone de végétation naturelle, petite zone humide, à base de frênes et aulnes, massettes (*Typha sp.*), iris, laîches (*Carex sp.*), prunelliers et Populage des marais (*Caltha palustris*) indiquant une forte hydromorphie des sols fort favorable à la faune : Amphibiens tels que Grenouille verte, Oiseaux. Globalement, l'intérêt écologique de cet étang n'est que moyen.

En ce qui concerne les rus qui drainent le territoire communal, ils s'écoulent dans un contexte de prairies et cultures et apportent peu à la qualité du milieu naturel, de trop rares arbres bordant leurs berges souvent abruptes. L'intérêt écologique de tous ces cours d'eau est au mieux moyen.

## □ LE MILIEU BÂTI.

Le village a conservé dans certains secteurs un caractère rural traditionnel. L'habitat ancien a été respecté, avec ses vieux murs de pierre, ses jardins et ses vergers, qui sont autant d'abris pour diverses espèces animales : des amphibiens (crapaud commun en particulier), des reptiles (lézard et orvet), des oiseaux, des mammifères (hérisson, petits mustélidés...), dont beaucoup sont prédateurs d'insectes, de mollusques (limace...) ou encore de petits rongeurs gênants pour l'homme ou nuisibles pour les jardins.

Dans ce contexte, il faut signaler la présence de plusieurs maisons intéressantes pour leur architecture.

---

### Éléments bibliographiques :

- DUPONT P. (1990) : Atlas partiel de la flore de France. Muséum National d'Histoire Naturelle, Secrétariat de la Faune et de la Flore, *Coll. Patrimoines naturels, vol. n°3, série patrimoine génétique*, 442 p.
- MICHEL H. (1993) : A la découverte des oiseaux de Lorraine. L.P.O. & Serpenoise éd., 259 p.
- POINTEREAU Ph. et BASILE D. (1995) : Arbres des champs. Haies d'alignement, prés vergers ou l'art du bocage. Pour protéger, restaurer et gérer les arbres "hors la forêt". Solagro éd., 139 p.

# 2 - ELEMENTS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES.

# Démographie.

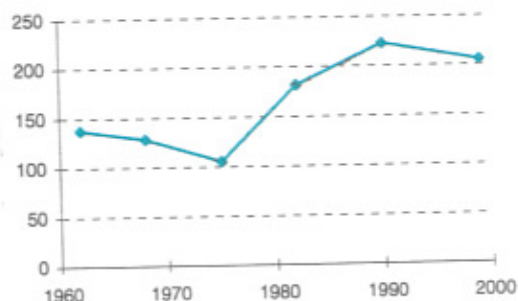
## □ EVOLUTION DE LA POPULATION

### Evolution de la population

	1968	1975	1982	1990	1999
Population sans doubles comptes	128	105	181	222	205

Source : Recensements de la population (dénombrements)

Evolution de la population



Après une bonne reprise entre 1975 et 1982 qui a vu la population de Destord revenir à un niveau permettant de rétablir une dynamique de développement (+77%), l'essor s'est prolongé, plus modestement jusqu'en 1990 (+22%), pour de nouveau connaître un tassement au cours de la dernière période intercensitaire. Ce début de régression ne gomme pas l'évolution de 1975 à 1990, prometteuse et encourageante pour les élus, mais demande une réaction pour assurer le maintien d'une population suffisante à un projet de développement villageois.

Le solde migratoire commande l'évolution démographique. Force est de constater en effet que celui-ci connaît depuis 40 ans des variations qui montrent bien la fragilité d'une progression si celle-ci n'est pas confirmée. Jusqu'en 1975, on quitte le village pour aller vraisemblablement s'installer au plus près des lieux de travail. Cet exode a dans les petites communes rurales une répercussion sur le bilan naturel qui cède par affaiblissement de la natalité. Une réaction à Destord : le lotissement de "La Grande Prairie", qui amène de nouveaux habitants, rajeunit la population résidente et globalement produit une progression qui se prolongera sur la période suivante avec de nouveaux apports extérieurs. Cette heureuse initiative qui bénéficie encore à la commune, n'a malheureusement pas été répétée assez tôt pour éviter un début de régression.

Il faut donc pouvoir jouer sur cet équilibre du solde migratoire pour espérer garder une progression constante, même modeste. Si pour les départs, l'emploi, les études, sont souvent des contraintes difficiles à résoudre sur place, l'accueil résulte surtout d'une politique communale qui doit savoir se montrer entreprenante et qui doit disposer d'arguments pour intéresser à l'extérieur dans un climat de concurrence.

Ainsi pouvoir proposer du logement locatif, social, de l'espace constructible équipé, un niveau de service de qualité et un environnement global attrayant, pèsera dans le choix d'une implantation et justifiera un éloignement des grands axes de communication si celui-ci n'est pas recherché.

Dans cette perspective, la Carte communale est un outil qui permet de réfléchir, de prendre des options et d'entrer dans une logique de développement maîtrisé.

Le solde naturel est l'autre indicateur de la vitalité d'une commune, de sa capacité à fixer une population jeune qui maintiendra le rapport naissance/décès favorable à une progression.

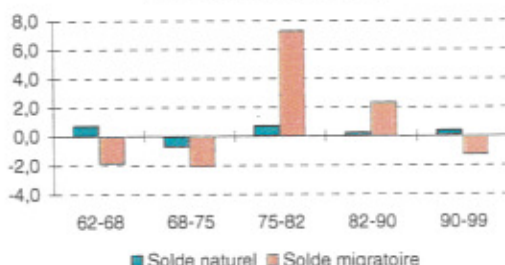
Le tableau présenté ci-après, montre que sur la période 90/99 servant de référence pour apprécier l'évolution des prochaines années, le solde migratoire demeure pénalisant, même si le solde naturel a gardé une progression qui a amorti l'impact des départs.

### Evolution démographique

	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	16	6	14	23	24
Décès	10	12	7	19	16
Solde naturel	6	-6	7	4	8
Solde migratoire	-15	-17	69	37	-25
Variation totale	-9	-23	76	41	-17

Source : Recensements de la population (dénombrements), Etat civil

Composantes  
du taux de variation  
Taux annuel moyen en %



Cette conclusion conduit les élus à vouloir reprendre l'initiative en matière d'accueil de nouveaux habitants de manière à très vite rétablir un solde migratoire équilibré.

### □ CARACTERISTIQUES.

La prise en compte de l'évolution démographique dans la réflexion proposée par l'élaboration de la Carte communale, implique de considérer un dernier élément : la structure par âge de la population actuelle.

On observe sur le tableau suivant, un retrait par rapport à 1990 de près de 23% des populations âgées de moins de 44 ans. Dans le même temps, les populations âgées de plus de 44 ans ont doublé leur effectif.

A l'évidence ce vieillissement de la population perturbera le bilan naturel à venir et par là même pourra renforcer l'impact du solde migratoire qui reste à stabiliser. Il apparaît donc urgent de travailler sur le renforcement des classes d'âge de moins de 40 ans, celles sur lesquelles on peut asseoir la reconquête d'une évolution positive de la population.

### Structure par âge

Ages	Génération	1999				1990					
		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes			
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
<b>Total</b>		<b>99</b>	<b>100,0</b>	<b>107</b>	<b>100,0</b>			<b>112</b>	<b>100,0</b>	<b>110</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	De 1985 à 1999	21	21,2	28	26,2	De 1976 à 1990	28	25,0	30	27,3	
15 à 29 ans	De 1970 à 1984	24	24,2	20	18,7	De 1961 à 1975	30	26,8	22	20,0	
30 à 44 ans	De 1955 à 1969	20	20,2	25	23,4	De 1946 à 1960	34	30,4	35	31,8	
45 à 59 ans	De 1940 à 1954	27	27,3	22	20,6	De 1931 à 1945	9	8,0	8	7,3	
60 à 74 ans	De 1925 à 1939	6	6,1	8	7,5	De 1916 à 1930	7	6,3	6	5,5	
75 à 94 ans	De 1905 à 1924	1	1,0	4	3,7	De 1896 à 1915	4	3,6	9	8,2	
95 ans ou plus	Avant 1904	0	0,0	0	0,0	Avant 1895	0	0,0	0	0,0	

Source : Recensements de la population, 1990 : exploitation exhaustive, 1999 : exploitation principale

# Approche socio-économique.

## ☐ L'EMPLOI ET LES ACTIFS.

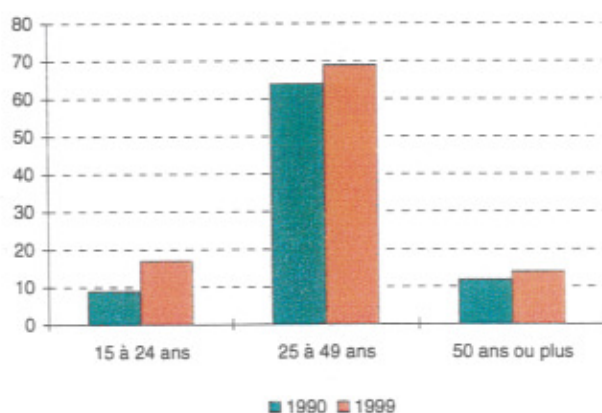
La population ayant un emploi représente 48.80% de la population totale avec 100 actifs dont 86 salariés.

Population active ayant un emploi

	1999	Evolution en %	
		1990-1999	1982-1990
Ensemble	100	17,6	18,1
Hommes	63	21,2	18,2
Femmes	37	12,1	17,9

L'évolution depuis 1982 accompagne la forte progression démographique de cette période et s'est poursuivie sur 1990/1999 : +17.6%. Toutefois, cette situation n'est pour autant le signe d'une vitalité locale, les emplois étant à l'extérieur, mais elle met en évidence la nécessité de garder cette image, signe d'une population jeune mais également mouvante.

Nombre d'actifs ayant un emploi  
Selon l'âge



l'histogramme ci-contre illustre bien cette progression du nombre des actifs. Toutes les classes d'âge sont concernées et notamment celle des actifs de moins de 25 ans. C'est la classe d'âge qu'il faut établir sur la commune en lui proposant des possibilités d'accueil.

L'analyse des migrations quotidiennes donne une tonalité complémentaire au paysage économique de la commune.

Elle fait constater le manque d'emploi dans la commune puisque depuis 1990, la proportion d'actifs qui travaillent et résident à Destord, a régressé de 54% pour ne représenter aujourd'hui que 17% du total des actifs (17 en 1999). On peut donc en déduire que tous les nouveaux arrivants avaient un travail à l'extérieur ce qui a minimisé d'autant les quelques offres locales.

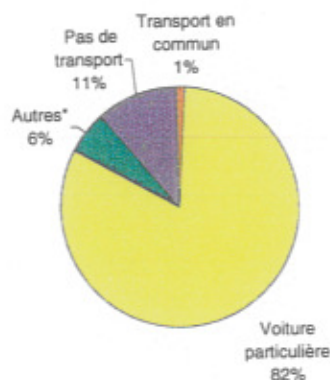
Ce sont donc 83 actifs qui chaque jour se rendent dans une autre commune pour travailler. La migration quotidienne ne semble donc pas être un obstacle à l'implantation, ce qui renforce l'argument d'une situation géographique du village plutôt favorable à un projet de développement.

Epinal, Golbey, Rambervillers sont les destinations les plus fréquentes, mais les déplacements peuvent être plus longs, jusqu'aux bassins d'emplois de Saint-Dié-des-Vosges, Charmes, Baccarat, tous à plus de 35 km.

### Lieu de résidence - lieu de travail

Actifs ayant un emploi	1999	Evolution en % 1990-1999
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>17,6</b>
Travaillent et résident :		
* dans la même commune	17	-54,1
%	17,0	-26,5 points
* dans 2 communes différentes :	83	72,9
- de la même unité urbaine	0	///
- du même département	75	59,6
- de départements différents	8	700,0

### Modes de transport domicile-travail Actifs ayant un emploi



\* Autres : marche à pied, deux roues, plusieurs modes de transport

Cette situation peut être un handicap au développement communal, la recherche d'une implantation évitant ces parcours quotidiens pouvant guider le choix sur une commune mieux placée. Faute de pouvoir proposer sur place une activité, il faut donc gommer l'argument de la distance, du parcours quotidien, en jouant sur d'autres registres : prix des terrains, qualité des services, cadre naturel...

## □ LES ACTIVITES.

### ↳ L'agriculture :

**Destord** reste un village où l'activité agricole est encore présente, bien qu'elle ait régressé sur les vingt dernières années. Elle semble toutefois avoir acquis un point d'équilibre pour les années à venir. L'occupation du sol avec 5 exploitations agricoles encore en activité sur la commune dont 2 GAEC, auxquelles s'ajoutent celles venant des communes voisines, générerait presque une petite pression foncière sur une SAU de 350 ha environ soit les deux tiers du territoire communal.

Quatre sièges d'exploitation sont installés en bordure du périmètre construit actuel. Ils sont pour trois d'entre eux soumis au Règlement sanitaire départemental, mais sont également à la limite d'un classement pour la protection de l'environnement (ICPE) qui concerne une des entreprises. La cinquième exploitation est située dans le village, mais est en passe de disparaître. Il conviendra de prendre en compte cette proximité notamment dans le cadre des nouvelles prescriptions qui s'appliquent sur les reculs par rapport aux bâtiments d'élevage.

### ↳ L'industrie et l'artisanat

**Destord** n'abrite pas d'activité industrielle. La commune est le siège de deux entreprises du BTP (maçonnerie et carrelage), auxquelles s'ajoutent une entreprise de transport et un garage, le tout pour une douzaine d'emplois. La capacité d'accueil pour des implantations nouvelles est inexistante hors une parcelle vendue par la commune pour une implantation différée jusqu'à aujourd'hui.

### ↳ Le commerce et les services

Avec une population de 200 habitants, **Destord** ne peut pas proposer un haut niveau de services à demeure. La commune a cependant gardé sa boulangerie qui fait également épicerie. Pour le reste, la proximité de Rambervillers à 9 km et d'Epinal à 15, apporte toute les facilités des centres urbains.

# 3 - OCCUPATION DE L'ESPACE COMMUNAL.

# Espace naturel et paysages.

*La gestion de l'espace naturel du territoire communal s'instaure comme une nécessité au regard des objectifs de qualité de vie et d'équilibre que souhaite atteindre l'équipe municipale, qualité dans le paysage urbain, mais aussi dans le paysage naturel, équilibre entre l'urbanisation et Agriculture. Celle-ci, avec la forêt sont deux activités impliquées dans la gestion de l'espace et constituent des partenaires dans le développement communal.*

## ☐ ESPACE AGRICOLE.

L'activité agricole reste très présente sur la commune. Le regroupement des sièges d'exploitation au village témoigne de sa vitalité et surtout de son implication dans l'organisation du développement communal. Elle apparaît avoir stabilisé son évolution avec 5 exploitations à plein temps et des parcelles exploitées par des agriculteurs des communes voisines, des structures viables pour quatre d'entre elles, dont les chefs d'exploitation sont âgés entre 23 et 47 ans, avec en moyenne 75 ha de SAU chacune. A court terme, ce sont ces quatre exploitations qui subsisteront.

La SAU disponible n'est pas remembrée et insuffisante, elle suscite une certaine pression foncière.

350 ha de surface agricole principalement de pâtures donnent de l'agriculture l'image d'une activité qui résiste bien sur le territoire communal. Une agriculture qui est tournée vers l'élevage et le lait par adaptation et par obligation avec des sols de potentialité faible à moyenne additionnant quelques handicaps : acidité, battance, hydromorphie en creux. La commune fait partie des zones d'appellation d'origine : AOC Munster et AOC Miel de sapin.

Une agriculture qui pèse dans les choix de développement urbain, mais paradoxalement sans amener de trop fortes contraintes. Cette agriculture doit être encouragée dans ses initiatives d'adaptation pour garder à l'espace naturel son ouverture.

## ☐ ESPACE FORESTIER.

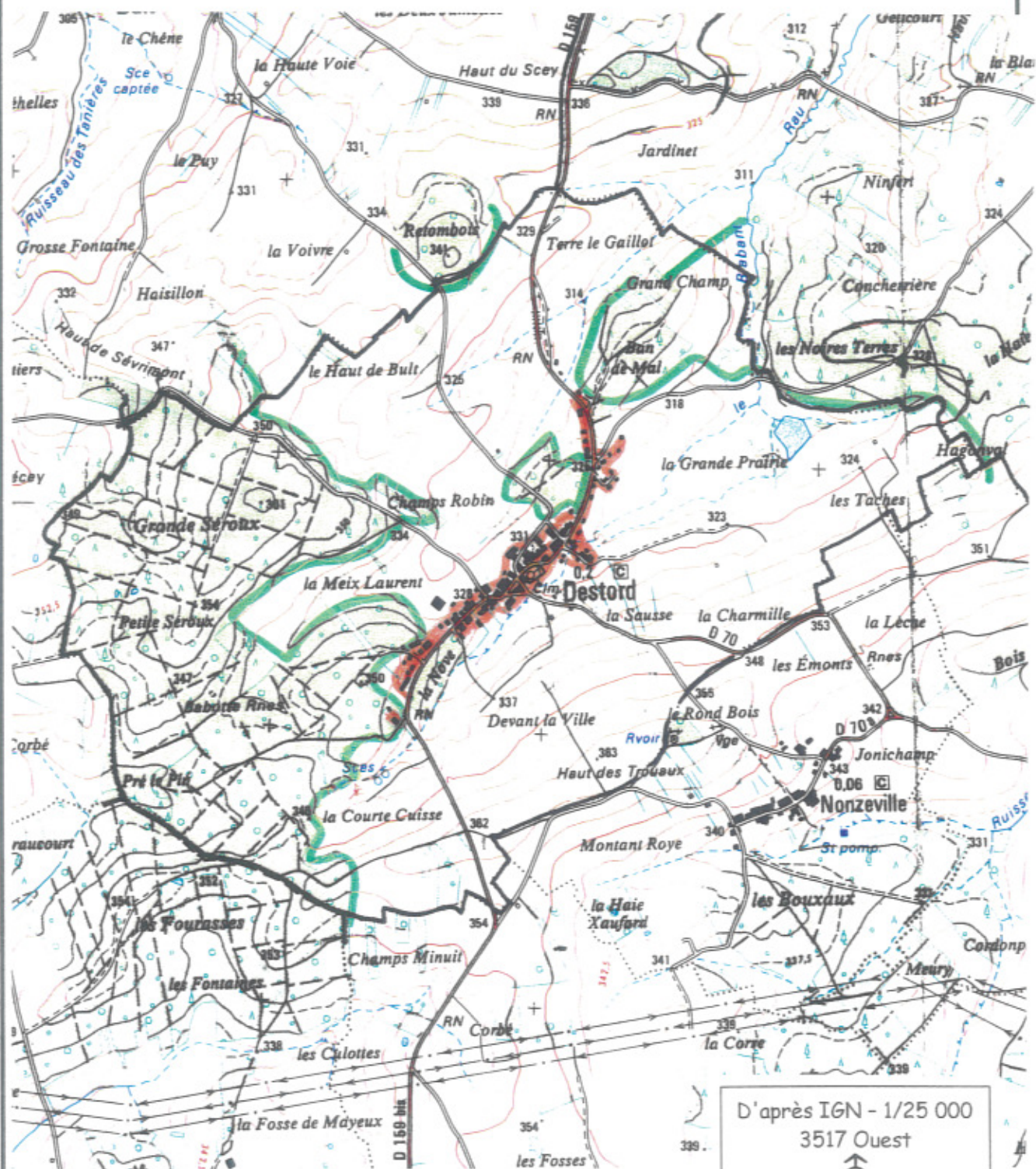
La forêt est très présente à Destord non pas vraiment en surface : elle s'étendrait en 1990 sur 156 ha dont une partie soumise au régime forestier, ce qui met le taux de boisement sur la commune à près de 31%, mais plutôt comme élément constitutif du paysage, de l'organisation de l'occupation de l'espace.

Cette forêt marque les limites du bassin versant du "Ruisseau du Brabant" au SO ("Grande Sérroux", "Petite Sérroux", "Babotte", "Pré le Pin", "La Courte Cuisse"...), comme au NE ("Retombois", "Ban de Mal", "les Noires Terres"...), donnant l'impression de verrouiller un talweg bien perceptible.

Cette forêt est également très proche du site bâti : "La Nove", "Champs Robin" où elle participe au projet urbain que la carte communale a engagé.

Il n'existe pas de plan réglementation des boisements sur la commune.

# utilisation de l'espace communal...



3 front boisé  
 espace urbain

D'après IGN - 1/25 000  
 3517 Ouest  
 N

## □ PAYSAGES.

*La loi paysage propose une vision dynamique de l'analyse paysagère en y intégrant les notions de gestion et de maîtrise des évolutions, celles-ci étant déterminantes pour le cadre de vie et l'environnement des populations.*

*Les accès au paysage sont très divers et d'un individu à l'autre, la perception sera différente. Il est donc illusoire de vouloir répondre à une approche trop sensitive des lieux. Par contre, mettre en évidence ce qui va créer une ambiance, ou un élément qui interpelle, procède d'une démarche plus opérationnelle dans laquelle le choix d'une solution peut orienter une réflexion d'urbanisme :*

*Dans cette perspective, quelques grandes tendances de paysage ont été définies. Elles mériteraient d'être approfondies, mais restent suffisantes dans une approche générale.*

La topographie évoquée précédemment modèle évidemment les grandes unités paysagères du territoire communal, mais la diversité du milieu naturel apporte une perception plus nuancée qui permet d'inscrire l'urbanisation de Destord dans son cadre.

Il n'est pas courant de découvrir au passage d'un point haut, un petit village blotti au fond de son talweg bien bordé par un environnement de pentes et de forêts. A Destord, c'est une lecture directe du paysage qui ainsi peut être réalisée et dans laquelle vont se retrouver tous les éléments évoqués précédemment tant au plan physique : topographie, hydrographie,... que naturel.

Ainsi on distinguera :

### ↳ des pentes latérales au Sud :

Exposées au Nord, elles constituent un espace de coteaux en pente douce et de replats, ouverts, qui dominant jusqu'à la cote 365 de 15 à 30 mètres le fond du talweg. Ce sont quelques lieux comme "La Courte Cuisse", "Devant la Ville", "La Sausse", des espaces ouverts où l'herbe reste prédominante avec apparition de terres labourées dans les pentes les plus douces, jusqu'à la ligne des vergers qui précède les constructions.

### ↳ un vallonement très doux au Nord :

Avec une pente générale vers "Le Brabant", cette zone cloisonnée par quelques bosquets et petits talus est plus difficile à appréhender au niveau du village. En perception lointaine elle offre des espaces ouverts délimités par des rideaux boisés, mais peu de vigueur, plutôt une fuite des perspectives qui donne une grande profondeur à la perception. Là aussi l'herbe est prédominante, faisant place par tache à des parcelles labourées qui par leur géométrie redonnent quelques points d'appuis.

### ↳ l'espace bâti :

son développement linéaire accompagne le fond du talweg avec une ligne de toits très fuyante et en harmonie avec les lignes de pentes et de végétation. Seule l'église émerge, constituant un point d'appel fort qui n'existe pas par ailleurs. Au plan des couleurs là aussi, toitures et bâtiments apportent un nuancier qui s'inscrit bien dans celui du paysage général.

### ↳ des espaces boisés

Ce sont des espaces plus fermés et compact à l'Ouest avec des blocs de résineux qui accentuent la densité : "Grande Séroux", "Babotte". A l'Est, on retrouve cette compacité sur la lisière communale avec l'ensemble formé par "Ban de Mal" et "Les Noires terres", qui ferme la perspective vers la vallée de l'Arentèle.

Les relations entre ces quatre ensembles déterminent un paysage naturel du type plateau lorrain, dans lequel le vallonnement du relief, accompagné par un compartimentage végétal de l'espace, provoque des coupures dans les vues lointaines tout en laissant suffisamment de fenêtres pour préserver la profondeur de champ.



"Babotte"  
et les premières  
maisons du  
village

"La Grande  
Séroux"



Constat : Une urbanisation qui a pris un peu de distance avec les terrains humides et qui a investi une sorte de petit promontoire s'avancant dans la partie la plus basse du talweg. Un site urbain privilégié, qui garde un bon potentiel de développement sans trop concurrencer l'activité agricole, mais avec le soucis de ne pas renforcer une linéarité déjà trop accentuée.

# les perspectives lointaines III

une vue sur la  
côte N depuis  
le haut de  
"Courtewisse"

"le Haut de Bult"

"Retombois"



le fond du Talweg  
avec le secteur de  
"La Nove" et les vergers  
qui dissimulent le  
village

"le Rond Bois"

"Haut des Trouvres"



perspective sur le grand  
versant SSE depuis  
"la Meix Laurent"

Quelques approches du village ---

Depuis  
"sur le potet"  
coté  
"Grandle Seixoux"



le secteur de  
"Meix Carvon", de vergers  
mais aussi un bel espace  
constructible !!!



Depuis "Courtewisse"  
et la RD159 bis, le fond du  
Talweg

# Espace bâti et logements.

*Avec un peu plus de 200 habitants, Destord est une unité urbaine modeste qui peine pour résister à une érosion de sa population malgré une situation encourageante sur les derniers recensements.*

## ■ Structure.

**Destord** est un village dont le bâti s'allonge le long de la RD 159bis sur près de 1,250 km entre "Courtecuisse" et "Le Clair Bois" en direction de Rambervillers. C'est le type même du village-rue, bas de côte, qui s'est développé à partir d'un centre ancien autour de l'église et du cimetière, mais au gré des opportunités en laissant des vides qui forment des ruptures bien discernables.

Cette organisation favorise des perceptions différentes selon la localisation par rapport au centre et finalement un compartimentage avec trois unités :

□ le quartier ancien, le plus important de part et d'autre de l'église et du cimetière entre le "Chemin de la Nove" et le "Chemin du Bas de l'Etang". C'est une unité compacte avec peu d'écart par rapport à la RD 159bis, alors que coté "Champs Robin", la topographie autorisait un développement aisé et sans contrainte.

□ en sortie coté Rambervillers, le quartier le plus récent avec le lotissement de "La Grande Prairie" qui date des années 75, qui reste en contact avec le site précédent coté Sud de la RD, mais en gardant une structure linéaire accentuée plus récemment par des constructions à hauteur des "Champs Saint Antoine.

□ en sortie coté Girecourt-sur-Durbion, une unité pavillonnaire, un peu plus ancienne que la précédente et qui a investi les premières pentes de "La Séroux", coté Nord de la RD en position dominante sur le fond du talweg.

Globalement, **Destord** laisse de nombreux espaces disponibles soit en donnant un peu d'amplitude au tissu ancien à partir des voiries existantes, soit en renforçant les unités plus récentes et qui dans les deux cas ne se sont développées que d'un coté de la RD.

Dans ces deux perspectives, il existe une contrainte. Pour la première, l'implantation des sièges d'exploitation agricole privilégie le coté Nord du village et le coté Sud très hydromorphe est moins favorable. Pour la seconde, les espaces libres qui font face aux secteurs bâtis sont boisés.

## ■ Fonctionnement.

Globalement, la structure urbaine de **Destord** est modeste, mais elle doit assumer sa forte identité agricole qui se traduit aujourd'hui par une architecture, une implantation et une ambiance du bâti pas toujours facile à concilier avec une image résidentielle, proposant un cadre de vie protégé.

Cette situation n'est pas sans peser sur l'organisation et le fonctionnement actuel du village et entre dans le choix des orientations qui ont conduit au parti d'aménagement retenu.

En effet, la réglementation à laquelle est soumise l'activité agricole à plusieurs impacts :

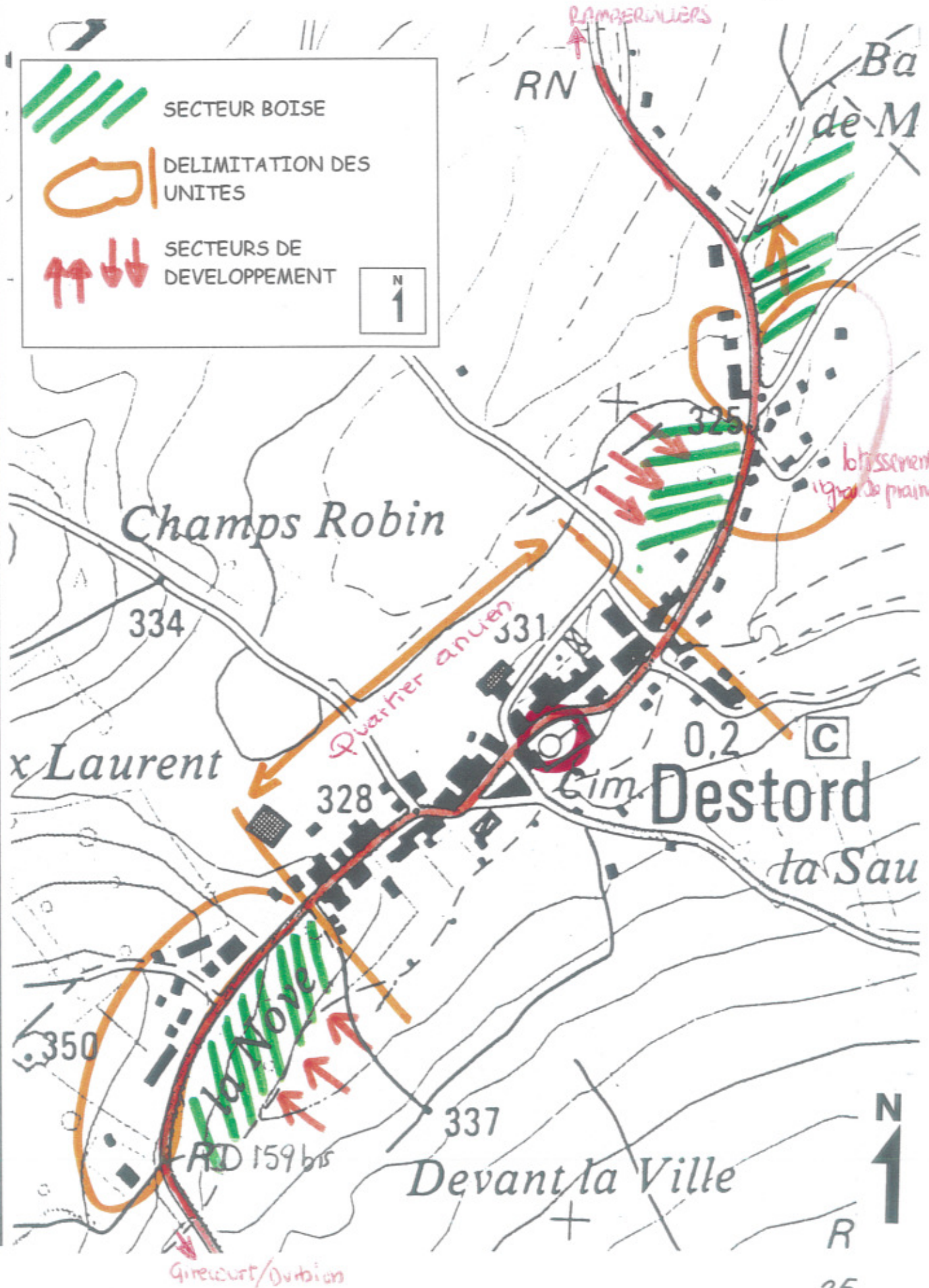
↳ pour les bâtiments d'activité restés dans le périmètre construit ou sur sa lisière, les distances d'éloignement devant être respectées pour l'implantation d'une habitation, créent des îlots non aedificandi qui ne participent pas à une bonne gestion des équipements et peuvent limiter un axe de développement intéressant au plan situation.

↳ pour les bâtiments d'activité sortis du périmètre, ou qui voudraient sortir, ce problème ne se pose plus, mais il convient de réfléchir à un développement qui permette à l'activité de s'épanouir, sans recréer de concurrence avec l'habitat et notamment qui puisse favoriser au maximum la diminution des nuisances qu'une activité, en l'occurrence agricole, peut être amenée à générer : bruit, flux de circulation, transport de matière, odeurs...

structure et dynamique...

SECTEUR BOISE  
DELIMITATION DES UNITES  
SECTEURS DE DEVELOPPEMENT

N  
1



De plus, le passé agricole de toute commune rurale, laisse un héritage bâti qu'il faut chercher à conserver comme patrimoine avant qu'il n'évolue au fil du temps vers la vétusté sinon la ruine.

A **Destord**, ces situations sont présentes et la taille modeste du village leur donne plus de relief :

↳ Toutes les exploitations agricoles ou presque, sont dans ou sur la périphérie du village et repoussent à 50 mètres ou 100 mètres selon leur classement toutes les constructions d'habitation,

↳ Enfin, le village compte quelques bâtisses dont il faut se préoccuper, une entreprise dans laquelle la commune s'est déjà investi avec une opération façade, ainsi que les particuliers qui développent leurs projets.

A partir de ce constat, la commission communale a pris en compte les réseaux qui à **Destord** ne sont pas pénalisants pour l'ouverture de nouvelles zones constructibles. Celles-ci peuvent être d'initiative privée mais dans un marché peu actif, cela contraint à ouvrir assez largement pour pouvoir atteindre un maximum de propriétaires parmi lesquels il s'en trouvera bien quelques uns pour vendre. La commune a quant à elle une marge de manœuvre importante avec Les deux zones boisées qui lui appartiennent et qui pèsent dans les options.

### ■ Formes architecturales et paysages.

**Destord** ne bénéficie pas d'une architecture exceptionnelle, mais sa partie ancienne, malgré des transformations, constitue encore un témoignage des formes et de l'organisation architecturale urbaine de la région lorraine avec un front très tangent à la voirie, bien que le bâti soit peu jointif. Les maisons anciennes peuvent être imposantes. Les toits sont recouverts de tuiles de terre cuite, leur pente avoisine les 30° et leurs faîtages sont parallèles à la voies principale.

Peu de ruines parmi ce patrimoine, mais avec le temps, certaines bâtisses gagneraient à être rénovées, des chantiers sont en cours.

Les formes architecturales récentes sont plus banales, plus modestes dans les volumes, de type pavillonnaire, sans homogénéité de style mais toutefois restent de "bon goût".

Globalement, la liberté d'implantation, les formes divers, les variations dans les percements, les toitures, les masses, apportent une ambiance assez sympathique, plutôt vivante et que l'aération au bénéfice des vergers qui ont été conservés aux limites du village conforte.

Sur ce constat, il est souhaitable que la transformation et la rénovation de l'habitat ancien puissent aboutir à des projets qui n'altèrent pas ces caractéristiques, ce qui pourrait être dommageable à une image de bourg affichant une certaine ruralité, respectueuse du patrimoine.



Perspectives de  
vies !!!





Une architecture  
traditionnelle qui  
donne de beaux  
coups d'oeil une fois  
rénovée ---



Une architecture  
récente classique  
mais coquette.

## ■ Logements.

### ↳ Evolution :

Après un fort développement entre 1975 et 1990, la population a tendance à régresser depuis 1990 et le nombre des logements en résidence principale accompagne cette tendance en accusant une stagnation, bien que globalement il ait progressé de 5.4%. Certes cette situation peut être compensée rapidement par une reprise qui pourrait s'amorcer avec quelques constructions et notamment l'ouverture d'un lotissement communal.

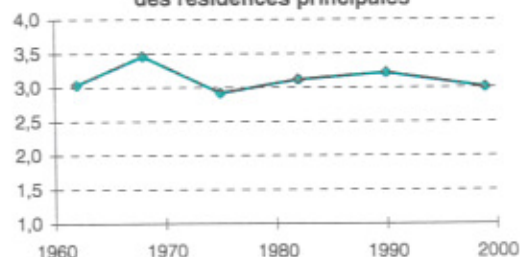
### Evolution du nombre de logements

	1968	1975	1982	1990	1999
Ensemble des logements	51	48	64	74	78
Résidences principales	37	36	58	69	68
Nombre moyen d'occupants des résidences principales	3,46	2,92	3,12	3,22	3,01
Résidences secondaires*	9	5	3	2	6
Logements vacants	5	7	3	3	4

\* à partir de 1990, comprend les logements occasionnels

Source : Recensements de la population (dénombrements)

Nombre moyen d'occupants des résidences principales



Le tableau ci-dessus est à cet égard explicite et laisse observer cette évolution des résidences principales (-1), une progression des résidences secondaires (+4) et le statut quo des logements vacants qui représentent 5% de l'ensemble des logements. Il est vrai que dans le même temps, le nombre moyen d'occupants des résidences principales est passé de 3.22 à 3.01 par logement.

Cette évolution plutôt préoccupante des logements est par ailleurs confirmée par le petit nombre de permis de construire de maisons individuelles délivrés dans la commune pendant ces 10 dernières années (5), auxquels s'ajoutent les déclarations de travaux et extensions ou gros travaux nécessitant un permis de construire.

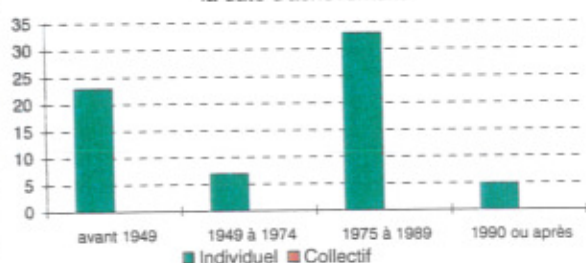
### ↳ Typologie et ancienneté.:

Le parc immobilier compte 78 logements en 1999, dans lesquels la part des résidences principales est très largement majoritaire (87,2 %). On vit à Destord dans un parc dont les logements sont pour près de 56% postérieurs à 1975, c'est à dire dans un parc récent.

### Ensemble des logements par type

Types de logement	1999	%	Evolution en % 1990/1999
Ensemble	78	100,0	5,4
dont :			
résidences principales	68	87,2	-1,4
résidences secondaires	6	7,7	200,0
logements occasionnels	0	0,0	///
logements vacants	4	5,1	33,3
dont :			
logements individuels	78	100,0	11,4
logements dans un immeuble collectif	0	0,0	-100,0

Résidences principales Selon le type d'immeuble et la date d'achèvement



Il n'y a pas de logements en immeuble collectif sur la commune, le parc social est inexistant et l'activité de réhabilitation du parc privé demeure faible avec sur les cinq dernières années 3 logements subventionnés au titre de l'ANAH (locatif) et 2 logements bénéficiant d'une PAH (propriétaire occupant).

↳ Confort.:

C'est un parc de résidences principales plutôt confortables avec près de 94% des logements comptant 4 pièces et plus et 71% des logements équipés des sanitaires et du chauffage central

*Résidences principales selon le confort*

Confort des logements	1999	%	Evolution en % 1990/1999
Ensemble des résidences principales	68	100,0	-1,4
Ni baignoire, ni douche	2	2,9	-75,0
Avec chauffage central*	48	70,6	20,0
Sans chauffage central	20	29,4	-31,0
Garage-box-parking**	56	82,4	///
Deux salles d'eau**	3	4,4	///

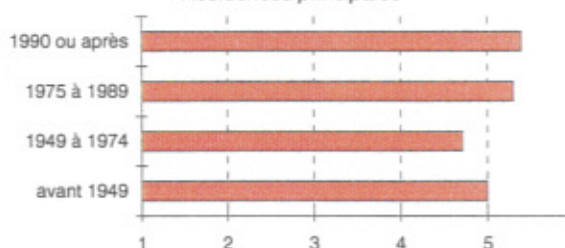
\* y compris chauffage "tout électrique" à radiateurs muraux

\*\* cette donnée n'est pas disponible au recensement de 1990

Sources : INSEE, recensement de la population de 1990 - exploitation exhaustive

INSEE, recensement de la population de 1999 - exploitation principale

Nombre moyen de pièces  
par logement  
Selon la date d'achèvement  
Résidences principales



*Ceci a conduit la commune à rechercher un peu plus de facilité pour répondre aux demandes de permis de construire et engager un lotissement communal par un élargissement du périmètre urbanisable, notamment dans les secteurs résidentiels.*

■ Réseaux.

↳ Eau potable :

La commune de Destord dispose d'un réseau de distribution d'eau potable géré dans le cadre du syndicat d'eau de Nonzeville qui associe également la commune de Pierrepont-sur-l'Arentèle. Toute la partie agglomérée est desservie par le réseau public qui reste en bon état malgré son ancienneté (1953).

Il n'y a pas de problème d'approvisionnement, ni en quantité, ni en qualité et la distribution est assurée dans de bonnes conditions sans limitation topographique.

Il n'existe par ailleurs aucune contrainte particulière liée à la protection des ressources en eau souterraine. En effet, il n'existe pas de captage d'eau potable sur le territoire communal. L'alimentation est assurée par un captage situé sur la commune de Nonzeville, le périmètre de protection est actuellement à l'étude.

#### ↳ Assainissement :

La commune de Destord n'est pas aujourd'hui équipée d'un système d'assainissement collectif. Dans le cadre d'un SIVU une étude pour l'assainissement des vallées du Durbion, du Padozel et de l'Arentèle est en cours. Dans l'attente d'un projet qui ne pourra être envisagé que dans un cadre syndical, l'assainissement des eaux usées est autonome avec dispersion dans les ruisseaux, sans avoir posé de problème jusqu'à aujourd'hui.

#### ↳ Autres réseaux :

La commune de Destord propose enfin un réseau de distribution d'énergie électrique qui a été considérablement renforcé dans le cadre du Syndicat d'électrification du Durbion.

### ■ Equipements.

#### ↳ Au plan scolaire :

La commune a su garder un bon niveau de service avec école maternelle et dans le cadre d'un RPI avec Nonzeville, Pierrepont-sur-l'Arentèle, Frémifontaine, ce qui induit un service de transport scolaire quatre fois par jour avec les autres communes d'accueil.

Avec plus de 80 enfants dont une vingtaine pour Destord, le RPI connaît aujourd'hui une bonne reprise des effectifs.

Un service de transport scolaire conduit quotidiennement les élèves du secondaire vers leurs lieux d'accueil (Rambervillers, Bruyères et d'autres destinations selon la spécialité).

#### ↳ Pour le cadre de vie :

Hors une nature généreuse, avec l'eau présente et de grands espaces ouverts, la commune offre peu d'équipements : terrain de football non réglementaire, salle communale avec cuisine,...Elle a en projet l'achat d'un bâtiment pour aménager une salle de convivialité.

### ■ Ordures ménagères

La collecte et le traitement des ordures ménagères et des "encombrants" sont aujourd'hui conformes à la réglementation.

Toutes les habitations agglomérées bénéficient une fois par semaine, d'une collecte porte à porte des ordures ménagères assurée par convention par la commune de Rambervillers qui se charge du traitement (SIRTOM).

Les "encombrants" sont collectés 2 fois par an par ESPAC.

Le verre et le papier doivent être déposés dans des containers communaux pris en charge dans l'ordre par SICOVAD pour le papier et une société privée de Gironcourt pour le verre.

**Constat :** Une commune qui peut accueillir et propose outre une bonne localisation géographique, des possibilités d'extension sans trop investir dans le renforcement des réseaux, mais qui devra tout de même s'engager dans une politique de réhabilitation tous azimuts pour se recréer une image et gérer un développement plutôt éclaté.

# **4 - PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT**

## Les contraintes.

- Servitude de protection des bois et forêts soumis au régime forestier.
- Servitude EDF,  
Distribution d'énergie électrique sur le territoire communal.
- Servitude de protection des terrains de sport,  
Terrain de sport au lieudit "Au devant de la Grande Prairie".
- Servitude attachée aux réseaux de télécommunication, téléphone, télégraphe,  
Distribution sur le territoire communal.

*Quatre servitudes d'Utilité Publique qui peuvent créer des contraintes pour l'utilisation des sols et de l'espace. La liste exacte, les références des textes législatifs et les Services responsables de l'application ainsi que le plan de localisation de ces contraintes figurent dans le dossier de la Carte communale.*

*L'évolution d'une commune, c'est sa capacité à maintenir une population dans un cadre de vie attrayant et fonctionnel. L'interaction de nombreux éléments conduit à un équilibre souvent fragile dont les composantes doivent être appréciées pour évaluer quel peut être le devenir de la commune à moyen terme et définir les conditions pour atteindre les nouveaux objectifs que la municipalité se fixe à l'occasion de l'élaboration de la carte communale..*

### □ UNE DEMOGRAPHIE PREOCCUPANTE.

L'approche démographique est préoccupante car Destord connaît depuis 1990 une reprise de régression de sa population pas assez nombreuse pour absorber une baisse qui se poursuivrait. Toutefois, l'expérience de 1975 avec la mise en œuvre du lotissement de la "Grande Prairie" montre qu'une réaction de ce type peut rétablir la situation par le développement d'une capacité d'accueil pour répondre à une demande bien réelle d'installation et pour se valoriser auprès de candidats potentiels. Cela permettrait en outre de conforter un solde naturel positif, mais qui pourrait s'affaiblir avec une population vieillissante car non renouvelée.

### □ UN TISSU ECONOMIQUE NON DETERMINANT.

Un fort développement économique sur la commune est peu réaliste dans le contexte actuel et tenant compte de sa situation géographique. C'est surtout sur une migration quotidienne facilitée par un bassin de proximité qui assure l'emploi aux habitants que les objectifs doivent s'appuyer. La commission communale a toutefois réfléchi à une zone spécifique aux activités (Ban de Mal sur les Grands Champs Sud) pour donner à la commune une capacité d'accueil qu'elle n'a pas, mais elle veut pouvoir maîtriser le projet, ce qui n'est pas le cas actuellement.

### □ UNE STAGNATION DE LA CONSTRUCTION.

Il s'agit de la construction des résidences principales. Jusqu'en 90, le nombre des constructions neuves a évolué régulièrement et l'habitat ancien est resté bien valorisé. Mais la demande de logements et de terrains à bâtir s'est exprimée et les espaces interstitiels n'ont pas constitué la réserve qui aurait permis de différer une extension du périmètres d'urbanisation. Malgré les possibilités, une forme de pression s'est instituée à la fois en terme d'espace, et en terme de mise sur le marché. La Municipalité a souhaité alors détendre le marché foncier qui peine à dégager des offres foncières et diversifier les choix d'implantation.

Avec la Carte communale, elle veut renforcer les unités urbaines existantes, notamment en mettant sur le marché ses terrains communaux les mieux placés.

#### □ UN NIVEAU DE SERVICE FACILE A MOBILISER.

La localisation géographique de Destord est déjà un atout important dans le jeu du développement en proposant une très bonne accessibilité aux centres urbains voisins, au chef-lieu qui lui est proche et aux activités et services que ces centres réunissent.

Mais de plus, la commune a su conserver sur place un niveau minimum de service qui complète le cadre évoqué précédemment notamment au plan scolaire.

#### □ LE CADRE DE VIE : UN ATOUT A VALORISER;

Certes, l'emploi et sa proximité restent déterminants dans le choix d'une commune d'implantation et sur ce point, Destord entend placer son potentiel en terme de localisation, mais pouvoir proposer de surcroît un cadre de vie dans un environnement entretenu et protégé constitue un argument à développer. La commune est modeste, mais elle peut valoriser quelques atouts et s'attacher à augmenter son capital en la matière.

## Objectifs communaux.

Ils reposent sur deux enjeux majeurs :

□ **Un enjeu démographique :**

Il faut stopper la régression qui est déjà amorcée et reprendre une évolution positive de la population.

Il faut redynamiser le solde migratoire en accueillant une population nouvelle, jeune, pour un effet immédiat et en la stabilisant pour un effet à long terme.

Destord doit sortir d'un seuil critique qui traduit avec un fort impact toute diminution de population.

□ **Un enjeu économique :**

l'agriculture constituant l'élément fort de la vie économique du village et un fixateur de population, les sièges d'exploitation agricole doivent être préservés et leur développement doit être intégré dans la réflexion conduite pour celui de l'urbanisation.

la bonne situation du bourg par rapport aux bassins d'emplois voisins doit être utilisée pour convaincre du "bien vivre au village".

Ils reposent également sur les possibilités de la commune dans l'ouverture de terrains proposés à la construction, possibilités qui offrent des perspectives de développement suffisantes pour réagir contre le recul de la population.

*Ces quelques considérations ont conduit l'équipe municipale à préciser deux lignes de conduite qui justifient l'application sur la commune d'une carte communale, selon les règles édictées par la loi SRU du 13 décembre 2001.*

1 - délimiter des zones constructibles qui ne puissent pas hypothéquer l'activité agricole dans son maintien et son développement, Ce soucis prend notamment en compte la situation de quatre exploitations au regard des nouvelles règles de recul par rapport aux bâtiments d'exploitation.

2 - Structurer le tissu aggloméré en arrêtant les extensions linéaires, ce qui conduit à permettre l'urbanisation interstitielle dans les "dents creuses", à étoffer l'axe de la RD.159bis en recherchant la meilleure osmose entre l'héritage du passé et l'architecture d'aujourd'hui et à encourager la densification des îlots résidentiels.

Ces objectifs devraient donner à Destord une capacité d'accueil suffisante pour répondre aux opportunités qui pourraient se présenter et lui garder ainsi toutes ses chances pour maintenir son effectif de population sinon l'augmenter.

**PARTI D'AMENAGEMENT, INCIDENCES  
ET  
MESURES PRISES**

## Le parti d'aménagement.

*Compte tenu de l'organisation actuelle du village, des constats réalisés tant concernant son insertion dans le milieu, que concernant son potentiel de développement socio-économique et des objectifs municipaux fixés à l'occasion de la réflexion conduite pour la mise en œuvre d'une carte communale, un périmètre délimitant une zone réservée à la construction à usage d'habitation sans restriction particulière a été validé par le Conseil municipal.*

Cette zone comprend principalement le bâti existant et offre quelques possibilités d'extension ou de densification. Elle propose des réseaux dont la capacité pourra absorber dans de bonnes conditions les besoins nouveaux dus à des constructions neuves, des dépendances et de toutes les installations compatibles avec le milieu construit.

Dans cette optique, toute nouvelle construction à usage d'habitation devra être raccordée aux réseaux publics d'adduction d'eau et d'assainissement quand celui-ci existe. Dans l'attente, un assainissement individuel conforme à la réglementation en vigueur est obligatoire.

Pour consolider l'attractivité du village, les constructions nouvelles à usage d'activités pouvant apporter des nuisances aux riverains sont interdites. Dans le même esprit, le périmètre urbanisable restera quand cela est possible à distance des bâtiments agricoles sortis du bourg ou sur sa lisière.

La réglementation en vigueur pour gérer le bâti en matière architecturale et d'implantation au sol devra être respectée.

Cette zone répond aux objectifs évoqués supra :

Elle permet l'urbanisation interstitielle le long de la RD.159bis et le renforcement du bâti autour de cet axe notamment à "La Nove", "Sur le Pré Ténevot", "Ban de Mal sur les Grands Champs Sud".

Elle valide le développement résidentiel aux lieudits "Au Meix Lepiau" et "Au Meix Carron" sans trop élargir aujourd'hui les possibilités le long du "Chemin du Bas de l'Etang" et de la RD 70.

Elle limite une extension coté Nord de la RD 159bis en direction de "Champs Robin" et "La Meix Laurent" pour préserver le potentiel de développement des sièges d'exploitation agricole.

*Au total ce sont plus de 4.5 ha qui sont ouverts à la construction, une réponse satisfaisante pour couvrir le développement de la commune pendant ces prochaines années et surtout lui donner la capacité de réagir.*

Cette zone comporte cependant quelques sites présentant des situations particulières:

### **1 - Site "La Nove"**

Cet espace pris pour une surface de 1.0 ha sur la forêt communale dans un petit massif planté, vient jusqu'au bord de la RD 159bis en agglomération et offre un potentiel constructible très intéressant pour densifier le tissu bâti à hauteur de "Le Haut de la Voivre" et le "Village-Sud" et assurer ainsi un continuum le long de la RD.

Ce site pourrait faire l'objet d'un aménagement concerté pour une valorisation optimisée de l'espace encore disponible.

## 2 - Site "Sur le Pré Ténevot", "Au Magasin".

Déjà ce secteur connaît une urbanisation résidentielle avec le lotissement de "la Grande Prairie" en vis à vis, une quinzaine de parcelles. L'espace ouvert à la construction appartient également à la commune et serait pris sur un petit massif boisé qui jouxte la RD 159bis. 0.60ha environ permettrait d'offrir 3 ou 4 lots qui ferait la soudure avec le bâti développé le long de cet axe.

## 3- Site "Ban de Mal sur les Grands Champs Sud".

C'est un espace dont la destination faisait priorité à l'implantation d'une activité. 1.25 ha au total dont une partie autrefois communale a été vendue à un particulier dans cette perspective. Aujourd'hui, le terrain est vierge de toute implantation, mais la commune, de nouveau propriétaire, a voulu laisser une possibilité d'initiative.

Outre ces trois sites principaux, des parcelles incluses dans le tissu bâti peuvent être proposées à la construction, elles totalisent : 0.50 ha à "Le Haut de la Voivre", 0.75 ha à "Le Pré Ténevot".

Dans aucune des localisations évoquées et retenues, il n'y a concurrence avec l'agriculture.

En effet, les espaces ouverts à la construction sont pour les ensembles les plus importants, propriété communale et boisée. Cette situation implique que l'aménagement de ces sites passe tout d'abord par une distraction du régime forestier et ensuite le défrichement des parcelles. Bien entendu, cette option qui ménage l'espace agricole et donne à la municipalité la maîtrise de son développement est prise en concertation avec l'ONF et en mesurant les impact.

- pour le site de "La Nove", 1 ha sont réservés sur un petit massif planté il y a une vingtaine d'années et sur lequel aujourd'hui des interrogations se font quant aux nuisances qu'il pourrait créer plus tard aux riverains qui se retrouveront avec un rideau d'arbres en vis-à-vis. La rentabilité économique de cette propriété qui n'est aujourd'hui qu'un taillis doit également être mesurée par rapport à la nécessité de maintenir une population suffisante et donc de pouvoir accueillir. Au plan environnemental, ce petit massif n'apporte rien au contexte paysager et à la préservation des milieux.
- pour le site de "Le Pré Thévenot", 0,60 ha seront pris sur un petit massif lui aussi en contact avec le site bâti, en bordure de voirie et en vis-à-vis d'un lotissement. Le peuplement actuel est à maturité et peut être exploité. L'option porte donc sur la non replantation après exploitation d'une bande de 40 mètres le long de la RD.
- pour le site "Le Ban de Mal", Il s'agit simplement de renforcer un espace ouvert, mais la surface prise sur la forêt communale reste modeste : 0,30 ha.

Ces options ont été débattues en réunion des services le 25 mars 2002, sans rencontrer d'opposition.

## Mesures prises.

*"Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transport répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publique et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacement, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace."*

L'élaboration de la carte communale dans le respect des textes réglementaires conduit donc à évaluer le parti d'aménagement retenu par rapport à ces textes au travers des quelques mesures prises pour pallier d'éventuelles conséquences.

### FIXER UN PERIMETRE D'EXTENSION.

Les zones urbaines définies reconnaissent l'extension actuelle de l'agglomération et fixent l'enveloppe constructible au regard des conditions qui doivent être prises en compte pour éviter une urbanisation diffuse. La densification des différents quartiers pourra contribuer à une réorganisation autour de l'axe de la RD 159bis. Le choix de ce périmètre ménage un axe déjà équipé dont l'impact sur l'activité agricole est très limité, les parcelles concernées étant propriété de la commune et boisées, ou exploitées par leurs propriétaires.

### METTRE A NIVEAU DES EQUIPEMENTS.

Destord est un bourg qui offre un niveau d'équipements publics en rapport avec sa taille. La Carte communale, instrument de gestion et de programmation sera un élément plutôt favorable pour prendre en compte les options retenues dans les choix que le Conseil sera amené à faire, notamment :

- ✓ Dans l'étude du projet de mise en place d'un assainissement collectif. Le périmètre retenu ne devrait pas contrarier un aménagement futur.
- ✓ Dans la valorisation des réseaux existants ceux-ci devant satisfaire au périmètre défini.

A noter que la réflexion conduite dans le cadre de l'élaboration de la Carte communale a déjà permis de tester tout son intérêt pour délimiter une zone constructible non desservie. Après estimation des travaux, ce projet a été abandonné.

### LES BASES D'UNE PROTECTION DU PATRIMOINE.

L'étude conduite sur la Commune a montré une qualité globale de l'environnement naturel plutôt bonne, mais aussi toute la fragilité des milieux rencontrés. La délimitation du

périmètre urbanisable ne contrarie pas ce constat et prend même en compte l'intérêt en terme de sécurité, à maintenir un recul avec la lisière des forêts.

Concernant la forêt communale qui supporte l'essentiel des ouvertures d'espaces constructibles, 2 ha environ en contact avec l'espace bâti, cette préoccupation de protéger le patrimoine et la qualité actuelle de l'environnement n'est pas oubliée. La commune ne peut en effet pas être suspectée de manquer à ses objectifs en choisissant ses propriétés forestières pour proposer une capacité d'accueil :

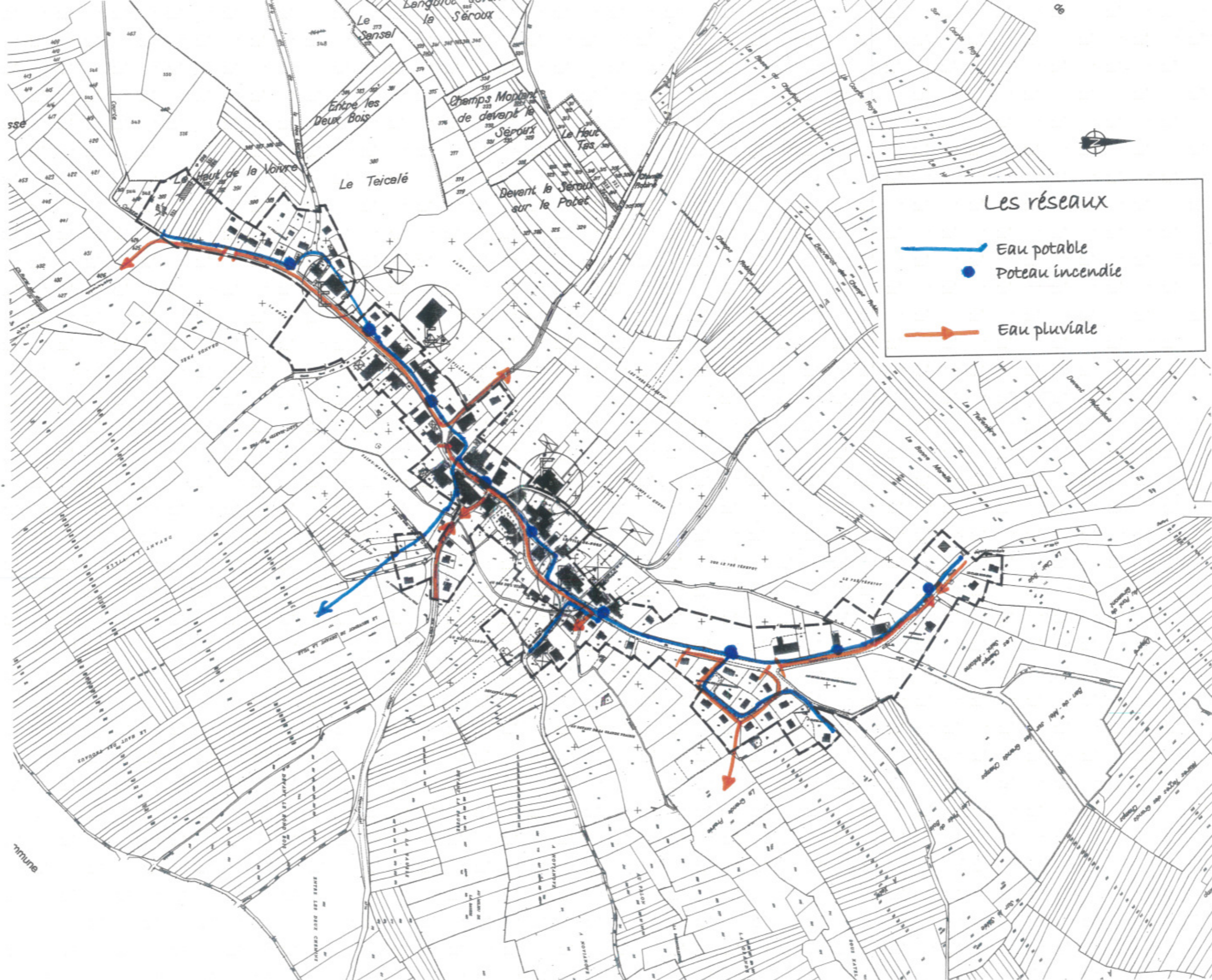
- Elle préserve l'espace agricole dans toute sa diversité,
- Elle limite la construction à un périmètre qui privilégie les espaces interstitiels et en contact avec le bâti existant,
- Elle justifie enfin une politique foncière qui lui a permis d'acquérir près de 5 ha de forêts sur les dernières années, ce qui compense très largement le prélèvement qu'elle entend opérer, selon les besoins pour la construction.

Cette politique d'achat en fonction des opportunités sera bien entendu prolongée.




Sur le plan du patrimoine architectural, il existe encore sur la commune quelques beaux témoins du passé. Le Groupe de travail souhaite préserver ce patrimoine et au-delà, donner avec le bâti actuel une ambiance rappelant par les formes, les volumes, les couleurs, les matériaux, ce qui peut être une identification. La délivrance des permis de construire devra prendre en compte cette volonté.

## ANNEXES...





### Les réseaux

-  Eau potable
-  Poteau incendie
-  Eau pluviale